

# Compte rendu Réunion CSE Du 27 novembre 2020

A l'ordre du jour de cette réunion, les principaux points étaient la présentation par la direction des résultats de Cosmeva, de l'activité et d'indicateurs de la direction.

<u>Commentaire CGT</u>: Les résultats de Cosmeva et les indicateurs sont des données de la direction qui sont avant tout utiles pour elle. Ces données n'aident pas vraiment les salariés à y voir clair pour défendre leurs intérêts.

L'activité, elle, est plus facilement vérifiable puisque c'est l'ensemble des salariés qui font l'activité tous les jours.

## Résultats économiques

La direction dit qu'en 2020, le résultat sera meilleur que prévu. Pour une fois et c'est exceptionnel, l'usine ne sera pas en déficit.

Pour la direction, c'est le conditionnement de gel hydro alcoolique pendant le 1<sup>er</sup> confinement qui a été très profitable. Sans le gel l'usine aurait été en déficit comme d'habitude.

<u>Commentaire CGT</u>: Un vrai conte de fée : pendant quelques mois, Fareva attribue à Cosmeva le remplissage de gel (ce qui n'est pas un exploit technique) et le résultat financier s'améliore spectaculairement.

Ce ne serait pas plutôt Fareva qui contrôle le robinet du profit pour l'usine et ne l'ouvre que très rarement et seulement quand cela arrange le patron ?

Par contre, la direction dit que 2021 ne s'annonce pas bon du tout avec une baisse très importante au maquillage.

# Activités passées et à venir

La direction dit qu'à part un petit pic en janvier, les mois de février et mars auront aussi peu d'activité que novembre et décembre.

De ce fait, la direction prévoit de demander une nouvelle autorisation pour l'activité partielle pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Pour faire les démarches, la direction attend les annonces gouvernementales qui fixeront les conditions pour la poursuite de l'activité partielle, vers la mi-décembre.

D'après elle, les ateliers de conditionnement ne seront pas touchés. Comme en fin d'année, ce sont les services dit « supports » et la fabrication qui seront mis en activité partielle.

<u>Commentaire CGT</u>: Avec l'activité partielle, pour l'instant, l'État finance le maintien des effectifs d'entreprises comme Cosmeva. Pour combien de temps ?

Cela permet aux patrons de garder leurs effectifs en ordre de marche au cas où les « marchés » devraient repartir. Ce dont même les plus gros patrons ne sont pas sûr.

Si la crise dure, l'État choisira naturellement d'économiser sur le maintien des salaires.

Si les salariés se laissent faire, ils rejoindront les millions de travailleurs déjà sacrifiés.

Les règles de cette économie ne sont pas faîtes pour le bien être de la majorité, alors ce n'est pas aux travailleurs de faire les frais de son fonctionnement absurde.

#### **Indicateurs**

La direction a énuméré ses indicateurs d'efficacité de production.

Nous lui avons rappelé l'indicateur important oublié, celui du nombre d'intérimaires refusés d'entrée dans le site.

La direction redit qu'elle est d'accord pour payer la journée si elle est responsable de ce refus. Elle dit qu'elle demande aux agences d'intérim de payer la journée si ce sont elles les responsables.

Il faut que les intérimaires qui subissent cela contactent les services RH de Cosmeva pour qu'une enquête soit menée et déterminer qui est responsable.

Responsable intérim au RH, madame Padie: 0164873133

Responsable RH, madame Haghebaert: 0164873129

N'hésitez pas à contacter les élus CGT pour voir quoi faire contre cette injustice.

# **Télétravail**

Ce point était à l'ordre du jour suite au vote presque unanime des élus à la réunion du 18 novembre. Vote pour demander à la direction de mettre en place le télétravail pendant le deuxième confinement.

La direction explique qu'en tant que façonnier, le besoin de réactivité rend quasi impossible le télétravail.

<u>Commentaire CGT</u>: Ce qui semble certain c'est que le groupe Fareva a décidé de ne pas favoriser le télétravail pendant ce confinement, sans égard pour l'effort commun contre l'épidémie.

Notre représentant syndical CGT est intervenu pour dire que l'État pourrait parfaitement imposer le télétravail mais en fait ne veut pas contraindre les patrons, que nous les salariés pourrions parfaitement imposer le télétravail si nous le voulons. Mais ce n'était pas le but de la délibération votée le 18 novembre. Ce vote servait juste à exprimer ce que nous pensions et c'est notre rôle d'élus des salariés de l'exprimer.

Faire venir l'inspecteur du travail aurait servi à appuyer notre vote même s'il est vrai que la mise en demeure probable de l'inspection aurait eu peu d'effet car l'État ne donne pas les moyens aux inspecteurs du travail de vraiment contrôler les patrons.

Pour se défendre, les salariés doivent d'abord compter sur eux-mêmes et leur solidarité.

## Sécurité

Un élu ouvrier de la CFTC a parlé d'un grave problème de sécurité, réglé seulement après l'intervention du responsable HSE.

La direction dit que c'est de mauvaises habitudes qu'il faut absolument changer.

<u>Commentaire CGT</u>: On ne peut pas savoir ce que dit réellement la direction à l'encadrement de l'usine et ce que la direction fera vraiment pour que la sécurité passe avant la production. En effet, tant que l'économie repose sur la recherche du profit maximum des patrons, notre sécurité dépend avant tout de notre conscience, de notre volonté de refuser de travailler dans des conditions dangereuses.